



Doc. 14013
19 avril 2016

Les droits de l'homme des réfugiés et des migrants – la situation dans les Balkans occidentaux

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, supprimer les mots suivants:

«et, dans le cas de l'Autriche, d'acceptation des demandes d'asile.»

Déposé par:

KÖCK Eduard, Autriche, PPE/DC
EßL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
HÜBNER Johannes, Autriche, NI
MUTTONEN Christine, Autriche, SOC
ROSENKRANZ Barbara, Autriche, NI
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHIEDER Andreas, Autriche, SOC
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. 2016 - Deuxième partie de session

